

Distr. générale 9 août 2022 Français

Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail du transport des denrées périssables

Soixante-dix-neuvième session Genève, 25-28 octobre 2022 Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire Propositions d'amendements à l'ATP: nouvelles propositions

Amendement à l'appendice 3 de l'annexe 1

Communication du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Introduction

Nous avons récemment constaté que la note de bas de page 12 figurant dans l'appendice 3 de l'annexe 1 de l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP) contenait une erreur.

Texte original

Annexe 1, appendice 3, note 12

« En cas de perte, une nouvelle attestation pourra être délivrée, ou un duplicata portant un cachet spécial mentionnant "DUPLICATA CERTIFIÉ" (écrit à l'encre rouge) et le nom du responsable, sa signature et le nom de l'autorité compétente ou de l'agent autorisé. ».

Amendement proposé

Modification sans objet en français.

